

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2021-105 ANNULE ET REMPLACE DC2021-76 SUITE A ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 01/07/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : MMES ANDREY Danièle, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, M. DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Ont donné procuration : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

**OBJET : Désignation des membres représentant l'intercommunalité au sein du Conseil
d'administration de la Société Publique Locale « Destination Sud Ardenne »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L.5211-1 ;

Vu la délibération du 08/07/21 approuvant la création de la Société Publique Locale « Office de Tourisme Destination Sud Ardenne et validant ses statuts ;

Considérant que l'article 15 des statuts de la Société Publique Locale « Destination Sud Ardenne » prévoient que le Conseil d'administration est composé de 10 sièges ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise dispose de 5 sièges au sein de ce Conseil d'Administration ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER en qualité de représentants de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au Conseil d'administration de la SPL « Destination Sud Ardenne » les 5 représentants suivants :
 - Danielle ANDREY
 - Roland CANIVENQ
 - Dominique CARPENTIER
 - Hubert OUDIN
 - Charles VAN DEN BERGH

- CHARGER le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant : **81 voix POUR**

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoit SINGLET
